

## Extrait du Registre aux Délibérations

### DU CONSEIL MUNICIPAL

#### De la Commune de Houplin-Ancoisne

Date de convocation :  
16/03/2023

Date de publication :  
22/03/2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 23  
Présents : 22  
Excusés-représentés : 0  
Votants : 22  
Excusés : 1  
Absents : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 20 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Houplin-Ancoisne s'est réuni à la salle des fêtes, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 16 mars 2023.

#### **Conseillers Municipaux en exercice : 23**

**Présents** : Mme GANTIEZ Dominique, M DELVAL Claude, M DEBLOOS Laurent, Mme MASUREL Anne, M WIPLIE Hervé, Mme ALLOSSERY Marie-Laure, M GANTIEZ Christian, M LEFEBVRE Francis, Mme POTTEAU-FROMENTEL Gisèle, Mme LOYER Evelyse, M VANDRIESSCHE Patrick, M PRATZ Lionel, Mme BOURBOTTE Nathalie, Mme VANRUMBEKE Patricia, Mme RUSCART Delphine, Mme LENAIN Manon, M CRESPEL Jean, M SIX Philippe, Mme DELORY Claire, Mme NOMBERG Michèle, M BOCQUILLON Sébastien, M MARCHAND Nicolas.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Était excusé** : M DUTHOIT Valentin

**Secrétaire de séance** : Mme RUSCART Delphine

**N° du registre des délibérations : 09/2023**

**Objet : Approbation du Compte de Gestion 2022**

Sous la présidence de Madame GANTIEZ Dominique, M. DEBLOOS Laurent, Adjoint aux Finances, présente le compte de gestion de l'exercice 2022.

Madame la maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de

développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assurée que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Considérant que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**APRES EN AVOIR DELIBERE** avec 17 voix pour, 2 voix contre (M BOCQUILLON et Mme NOMBERG) et 3 abstentions (M CRESPEL, M SIX et Mme DELORY)

Le Conseil Municipal,

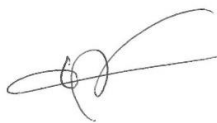
**DÉCIDE** d'approuver le compte de gestion 2022.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an que dessus,

Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le PREFET du Nord.

**POUR EXTRAIT CONFORME :**

**LA SECRETAIRE,**



**D. RUSCART**

**LA MAIRE,**



**D. GANTIEZ**